Lundi, 28 mai 2012

Les Mensonges de ~~Ma Mère~~

«Lies My Mother Told Me» *Mon Maire!*

(date de l'allocution 2012/01/13)

Site de la Ville :
http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/publications/nouvelles/notespouruneallocutiondemmarclauzonmairedeseance.aspx?lang=FR-CA (Ctrl+Clic)

«Mise en contexte :
À la suite d'une consultation publique tenue le 8 décembre 2011 sur le changement de zonage d'un terrain de 95 000 p2 présentement vacant, situé sur le chemin d'Oka au coin de la 27e Avenue, le conseil de ville de Deux-Montagnes s'est engagé à présenter aux citoyens ses réflexions et ultimement, ***sa*** *décision quant à l'usage du dit terrain lors de la séance du conseil municipal du mois de janvier 2012. Le terrain est actuellement zoné résidentiel.»*

Voici la véridique situation :

En janvier 2012, la ville s'apprêtait à adopter des règlements, afin de changer le zonage ainsi que les usages, d'un terrain vacant de 66 000 pieds, situé sur le Chemin d'Oka face à la 27e avenue. Mais le maire a dû arrêter subitement ce processus, car les avocats de citoyens de ce quartier ont fait parvenir à la ville une mise en demeure, à l'effet que ces règlements sont illégaux et qu'une ville ne peut pas règlementer pour régler hors cour, la poursuite judiciaire de GBD (Gestion Benoit Dumoulin) contre la ville. Le maire a vivement remercié les citoyens d'avoir payé des avocats pour l'éclairer dans ses décisions. Cette allocution précise qu'il s'y prendra d'une autre façon pour changer le zonage des deux terrains adjacents, d'une superficie totale de 95 000 pieds carrés, à la demande de GBD, le promoteur.

Autre Petite précision, ici. Un espace et DEUX terrains distincts, dont un ne fait partie d'aucune contestation ou litige. Était et est toujours résidentiel

«Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous présenter la ***décision*** du conseil de ville quant à l'usage éventuel du terrain situé sur le chemin d'Oka au coin de la 27e avenue :

Considérant la situation géographique de ce terrain et ses particularités;
- il est situé directement sur le chemin d'Oka, artère principale de la Ville et lien direct entre les autres villes de la MRC
- il détient une superficie est de ± 1 hectare
- il est situé en façade du lac des Deux-Montagnes
- il est bordé d'un côté par la 28e Avenue, une rue sans issue composée de 7 propriétés unifamiliales et de l'autre côté par une grande propriété *(unifamiliale)*
- il est à moins de 100 mètres de l'usine de filtration d'eau, de résidences multifamiliales de 2 à 3 étages et de commerces. ***(Combien de chacune de ces catégories?- très peu, pas suffisamment pour influencer le caractère majoritairement UNIFAMILIAL du secteur)***

Considérant la situation de la Ville;
- nous n'avons presque plus de terrains vacants à développer

(Big-Deal tout le monde sait cela depuis fort longtemps et cet argumentation est vide de sens, autre que de vouloir accommoder votre rhétorique sur la «création de la richesse» qui cautionnerais vos multiples subterfuges et autres manigances dans le but de priver les citoyens de leurs DROITS de regards dans le choix du voisinage. La qualité de vie prime sur vos ambitions, ainsi que sur vos nombreuses et couteuses démarches pour les en priver.

- nous avons besoin de nouvelles sources de revenus pour faire face à nos obligations et ainsi, ne pas surtaxer nos citoyens et/ou de diminuer les services à la population

(Bouleshitte, une administration comme la vôtre n'aura jamais assez de revenus pour satisfaire vos projets insensés et contre-productifs par rapport aux volontés des

citoyens, que vous n'avez jamais consulté à ces sujets précis)

(Cette rengaine, constamment répétée est non seulement insipide, mais trouverait, selon vos habitudes, fondement dans le «buffet des comités factices», ou vous puisez uniquement ce qui vous accommode sans égards aux multiples avertissements et mises en garde qui ont été consignés dans les rapports des Comités. Celles-ci sont claires à l'effet de ne PAS augmenter et mettre en péril la charge fiscale des citoyens, de respecter la capacité de payer et surtout de choisir ce que les citoyens veulent payer et ne pas payer. Et que dire de l'endettement hors contrôle et menaçant.

Ces nombreux et répétitifs avertissements de la part des membres des comités sont un aveu de leur part de ceux-ci que les résolutions des ces mêmes comités ne devaient pas vraiment être interprété comme des choix d'une quelconque majorité.

(On reviendra sur ce sujet dans un autre article)

Considérant les démarches de consultation et de réflexion mises en place par la Ville avec ses citoyens;
- la tenue des États généraux

(Formidable cirque ou les clowns étaient les contribuables qui n'ont pas été VRAIMENT consultés et ou écartés, afin de réhabiliter le programme électoral de 2009, rejeté le 1 février 2010, et auquel on aura ajouté, sans réelle consultation et approbation par les citoyens, une panoplie de mesures et engagements envers les bailleurs, et autres promoteurs/prédateurs, qui autrement n'auraient pas reçu une acceptation des citoyens. Aucune légitimité pour ce plan qui nous mènera directement au rang de la Grèce.)

- la tenue de sept comités consultatifs citoyens sur l'avenir de la Ville

(Voir ci-haut- même cirque et ajoutez-y un cadre de délire collectif bien stimulé et entretenu, jusqu'aux rapports finaux)
- les rencontres formelles et informelles avec les citoyens du quartier concerné

(Chacune des consultations que vous avez menées auprès des citoyens de ce secteur ont eu pour résultats des rejets massifs et nets de chacune de vos tentatives de les entourlouper dans des considérations dont ils étaient les seuls à en faire les frais et concessions. Combien de fois faut-il vous dire NON avant que vous ayez suffisamment

de dignité pour accepter une telle volonté populaire, dument exprimée)

-Considérant le Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement adopté le 8 décembre dernier qui oblige, entre autres, les municipalités de la CMM, telles que nous, à densifier leurs territoires, Deux-Montagnes **doit** donc passer à 19 habitations par hectare et à 40 habitations par hectare dans les aires des deux gares de train de banlieue.

(Corrections ici, dans cet autre exemple de désinformation de la part de la présente administration qui a la fâcheuse manie de prendre les citoyens pour des tatas.

Les exigences sont de : 17 log./ha pour 2011-2016

Et de 19 log./ha pour 2017-2021»

Source :
http://pmad.ca/orientations/amenagement/objectifs/optimiser-le-developpement-urbain-a-lexterieur-des-aires-tod/

La Ville est aujourd'hui à environ **13** habitations par hectare. Le terrain en question, avec son zonage actuel, peut recevoir plus ou moins **8** habitations par hectare.

(Autre exemple de mens désinformation ici. Les documents officiels établissent la densité brute -2011- à 16,6 log./ha. Et LE terrain en «question» n'a rien à voir dans cette histoire puisque les taux d'occupation s'appliquent à des moyennes par MRC. Aucun rapport, sauf pour nous induire en erreur.)

Considérant la volonté du gouvernement de donner de nouveaux pouvoirs aux municipalités afin qu'il puisse atteindre ses nouvelles normes par le dépôt, en décembre, du projet de loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui doit être approuvé au début de l'été 2012;

(Bouleshitte –bis- d'où vient ce texte absurde ?) (Tiens étrange coïncidence, pourrait-on dire « au plus tard le 12 juin, 2012, tant qu'à y être ?)

Considérant les conclusions des comités consultatifs de citoyens et des États généraux stipulant l'importance de créer des nouvelles sources de revenus;

(Encore ces farceurs ???)

Considérant les craintes exprimées par les résidents directement concernés, à savoir;
- l'augmentation du bruit
- l'augmentation de la circulation dans leur rue
- l'ombrage établi par l'implantation de bâtisses en hauteur
- la diminution de la valeur de leur propriété
- la cohabitation difficile dépendamment de l'usage du terrain
- la perte de visibilité sur le lac
- l'utilisation de l'espace au sol de ce terrain

Considérant la poursuite de Gestion Benoit Dumoulin (GBD) de 3,5 millions de $;

(Encore ce mélodrame à nous faire pleurer de rire, car s'il persiste, c'est bien selon votre volonté et votre refus de statuer en faveur de la volonté exprimée sans équivoque, et à plusieurs reprises par les citoyens du secteur, à l'encontre de ce projet. Vous optez, contre toute notion de démocratie, de favoriser le propriétaire. «Fair balance, n'est-ce-pas, monsieur le maire?» (Pitoyable.)

Considérant la mise en demeure reçu par la Ville par un groupe de résidents préoccupé par l'usage du terrain;

Considérant les mises en garde des représentants juridiques de ces mêmes citoyens;

Considérant la volonté du conseil de prendre une décision éclairée;

Dans une vision globale de développement durable de ce terrain de 95 000 p2, le conseil de ville a décidé de ne pas s'imposer de contraintes, mais plutôt de planifier le développement de ce terrain en fonction des nouvelles obligations du PMAD, dans le respect des lois en vigueur et/ou à venir, tout en tenant compte des réalités et des particularités du terrain, de son voisinage et de l'ensemble de la population. Concrètement, le conseil poursuivra sa réflexion et se donne de 1 à 3 mois pour finaliser son analyse et faire connaître sa décision.

(Wow! Vous croyez sans doute que cette nouvelle loi vous permettra de contourner la volonté des citoyens qui pourraient ne pas être d'accord avec vous. Bon j'admets qu'il s'agit de la même bande de tatas qui ont été bernés par vos Comités, mais il ne faut pas pousser trop fort. Relisez attentivement le PMAD et vous constaterez qu'il y a des procédés et des étapes à franchir qui sont étalées dans le temps -30 mois- et qui devront faire l'objet de consultations et d'approbation référendaires en plus d'une acceptation de la MRC. Respirez par le nez et oubliez les remercîments)

Annotations : 2012-06-06 P.L.

Je vous remercie.

Marc Lauzon